

prévention de la désinsertion professionnelle : cadre, acteurs et mesures mobilisables

Renforcée par la loi du 2 août 2021, la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) est devenue une mission centrale des services de prévention et de santé au travail. Cette formation de 2 jours vous permettra de maîtriser le cadre juridique actualisé, d'identifier les acteur-ric-e-s et dispositifs mobilisables (réseaux Agefiph, assurance maladie...) et de structurer efficacement vos actions de maintien en emploi au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Durée
2 jours / 14 heures

Dates
15>16/03/2027

Intervenant-e
Sandrine DUMAINE
Experte RH en protection sociale

objectifs

- Appréhender les bases législatives et réglementaires ainsi que les enjeux du maintien en emploi (MEE)
- Connaître les partenaires, les aides et les réseaux existants
- Maîtriser le processus de MEE et de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- Positionner l'équipe santé travail dans le partenariat interne et externe

public

Tout-e professionnel-le de santé au travail : médecin du travail, collaborateur-ric-e médecin, interne en médecine du travail, IPRP, infirmier-ère de santé au travail, technicien-ne, conseiller-ère de prévention/assistant-e santé-travail...

prérequis

Exercer en santé au travail

méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Pédagogie active et participative
- Échanges, discussions et analyse de cas concrets apportés par les participant-e-s

évaluation

- Vérification des acquis par des exercices pratiques
- Appréciation du stage par auto-questionnaire

programme

cadre du Maintien en Emploi

- Contexte, enjeux, définitions
- Rôle pivot du SPST
- Renforcement de la PDP dans la loi de 2021

les outils du SPST

- Les visites individuelles
- Le rendez-vous de liaison
- L'étude de poste, la fiche d'entreprise
- Le DMST, la traçabilité

cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle dans le SST

- Rôle
- Missions
- Composition

les acteur-ric-e-s externes et les mesures mobilisables - Processus de la démarche

- L'assurance maladie (le service médical, le service social Carsat)
- Le médecin traitant / spécialistes
- Les acteur-ric-e-s du handicap (le Cap emploi, l'Agefiph / Fiphfp)
- Les mesures Agefiph
- Les mesures pendant l'arrêt de travail (essai encadré, CRPE, BC)
- Le temps partiel thérapeutiques / travail léger
- L'invalidité
- Les mesures MDPH : La préorientation, l'orientation en ESRP, les ESAT
- Signalement
- Intervention des acteur-ric-e-s du maintien en emploi